

Flottes automobiles : 6 mois avant l'entrée en vigueur d'Euro 7, qu'est-ce qui va changer ?

Paris, le 26 mai 2026. D'ici 6 mois, un nouveau big bang réglementaire va entrer en vigueur et générer de nouvelles contraintes pour les entreprises qui souhaiteront acquérir des véhicules neufs au sein de leur flotte. Son nom ? Euro 7. Plus qu'une nouvelle mesure anti-pollution, la norme qui doit entrer en vigueur en France dès le 29 novembre prochain va redéfinir en profondeur le cadre technique et économique du marché en rendant les motorisations thermiques plus coûteuses à développer et à maintenir conformes. Le véhicule électrique y gagnera quant à lui un avantage structurel, assorti de nouvelles exigences de durabilité et de transparence au niveau de la batterie. Dans ce contexte, Solal Botbol, cofondateur et PDG de la startup française Beev spécialisée dans l'électrification des flottes (avec des clients tels que Too Good To Go, Danone, Edenred, Veolia, Intersport, Cuisinella, Carrefour, Stuart, Laforêt Immobilier, Accor, Burger King ou encore HolidayInn) décrypte aujourd'hui les enjeux concrets de cette transition réglementaire pour les entreprises et leurs gestionnaires de flotte.



Qu'est-ce que la norme Euro 7 ?

« Euro 7 est une nouvelle réglementation européenne qui fixe des seuils d'émission pour l'homologation des véhicules. Surtout, Euro 7 n'est pas une simple mise à jour de la norme Euro 6 qui

était en vigueur jusqu'à présent, c'est un changement de cadre durable qui met fin à l'ère des tests théoriques pour définir le niveau de pollution émis par chaque modèle de véhicule. Cette nouvelle norme change réellement la donne parce qu'elle ne se contente plus de réduire les émissions au seul pot d'échappement : elle redéfinit le cadre complet dans lequel les véhicules doivent être conçus, utilisés et maintenus. Elle intègre les conditions réelles de conduite, prend en compte des sources de pollution longtemps ignorées comme les freins ou les pneus et valorise la conformité des véhicules sur le temps long. Résultat : avec Euro 7, les véhicules thermiques vont devenir plus coûteux à développer et à homologuer pour les constructeurs dès novembre 2026. »

Quel est son calendrier d'application ? Et quel impact celui-ci aura-t-il sur l'offre de véhicules thermiques ?

« Le calendrier s'étale entre 2026 et 2029, mais la vraie bascule pour les flottes arrive dès fin 2026. À partir du 29 novembre 2026, tous les nouveaux modèles de voitures et d'utilitaires légers devront être homologués Euro 7, puis, un an plus tard, seuls ces véhicules pourront être mis sur le marché. Les poids lourds suivront en 2028-2029, avec le même schéma, homologation puis commercialisation. Pour les entreprises, cela signifie que la fenêtre 2026-2027 va être déterminante : c'est le moment où le thermique va devenir encore plus complexe et plus coûteux à porter pour les constructeurs, ce qui va augmenter son coût et restreindre son offre pour les flottes. En clair, Euro 7 impose dès à présent aux entreprises d'anticiper des évolutions de TCO, de planifier les renouvellements et de reconsidérer l'équilibre entre thermique et électrique au sein de leur parc automobile. »

Quelles sont les exigences introduites par Euro 7 pour les véhicules électriques ?

« Euro 7 ne s'intéresse pas qu'aux motorisations thermiques, la norme introduit également pour les véhicules électriques un niveau d'exigence inédit, en particulier sur la durabilité des batteries. Il ne s'agit plus de vérifier la conformité à un instant T : les performances des batteries devront se maintenir dans le temps, avec des objectifs qui peuvent aller jusqu'à 10 ans ou 200 000 km. Sur cela, Euro 7 s'inspire du Règlement technique mondiale de l'ONU sur la durabilité des batteries des véhicules électriques, qui fixe des seuils de conservation d'énergie comme 80 % à 5 ans ou 100 000 km et 70 % à 8 ans ou 160 000 km. Pour les flottes, c'est un tournant majeur : la durabilité de la batterie va devenir un critère standardisé et comparable, ce qui renforcera la confiance dans le véhicule au moment de son acquisition et améliorera sa valeur résiduelle en fin d'utilisation. »

Pour les flottes d'entreprise, quel sera l'impact ?

« Pour les flottes, Euro 7 va modifier les coûts et les risques liés au renouvellement. La norme ne demande pas de changer les véhicules existants, mais elle transforme profondément l'offre neuve : disponibilité des véhicules thermiques, prix d'accès, caractéristiques techniques... Dans les faits, le thermique restera possible, mais son coût de conformité va augmenter fortement, alors que l'électrique conservera un avantage structurel, notamment en usage urbain. Pour les gestionnaires de flotte, l'enjeu est donc dès à présent d'anticiper rapidement les volumes et les affectations pour éviter toute rupture opérationnelle d'ici la fin de l'année. »

Comment se préparer durant les 6 prochains mois avant l'entrée en vigueur d'Euro 7 ?

« D'ici au 29 novembre, c'est le moment d'anticiper la raréfaction progressive des modèles thermiques en neuf et de sécuriser les segments de sa flotte où l'électrique peut déjà prendre le relais. L'enjeu, ce n'est pas de tout basculer, mais de segmenter les usages et d'éviter l'effet "mur" de 2027 en verrouillant les modèles critiques pour sa flotte avant que les prix ou les disponibilités ne se tendent. C'est aussi le bon moment pour repenser les cycles de renouvellement de son parc autour de l'électrique et des nombreuses aides annoncées ces dernières semaines, puisque celles-ci vont sérieusement impacter le TCO des nouvelles acquisitions. Les gestionnaires de flotte et dirigeants qui se seront préparés aux changements apportés par Euro 7 réduiront d'autant plus leur niveau d'incertitude réglementaire et budgétaire tout en sécurisant la continuité de leur activité. »

À PROPOS DE BEEV

Fondée en 2020 par Solal Botbol et Chanez Djoudi, Beev est le "one-stop shop de l'électrification" qui accompagne les professionnels, les entreprises, leurs collaborateurs ainsi que les particuliers dans leur passage au véhicule électrique. En combinant une plateforme client en ligne ultra-intuitive avec une assistance humaine via ses 40 experts mobilité, Beev propose une offre intégrée de solutions de mobilité électrique comprenant : le leasing de véhicules électriques à tarifs négociés (avec plus de 250 modèles des plus grandes marques disponibles), l'installation rapide et abordable de bornes de recharge certifiées IRVE (plus de 6 000 bornes déployées à ce jour grâce aux 350 techniciens certifiés IRVE du réseau Beev présents partout en France) et la gestion opérationnelle ainsi que logicielle des flottes d'entreprise. Avec pour mission d'accélérer la transition énergétique, Beev a déjà facilité le passage au véhicule électrique pour plus de 5 000 clients (92 % de clients satisfaits sur +1000 avis Google et Trustpilot) dont de grands comptes tels que Too Good To Go, Danone, Edenred, Veolia, Intersport, Cuisinella, Carrefour, Stuart, Laforêt Immobilier, Accor, Burger King, HolidayInn, TotalEnergies, Tesla, Porsche ou encore Hyundai. Depuis son lancement, Beev a enchaîné avec succès plusieurs levées de fonds (dont une levée de 3M€ en novembre 2023), a réalisé un volume d'affaires de 20M€ en 2025 et est en 2026 le seul acteur de son écosystème ayant reçu le label Greentech Innovation, la certification B Corp et faisant partie du prestigieux indice Impact 40/120 qui réunit les 120 meilleures startups à impact de France. <https://www.beev.co/>